

seules, les questions commerciales seront étudiées, à l'occasion des fêtes du couronnement.

J'arrive à l'impérialisme économique qui se traduit par l'établissement d'une préférence mutuelle entre l'Empire et ses colonies. J'ai toujours compris, M. l'Orateur, que pour rendre un contrat valide il fallait le concours de deux volontés.

M. MONK : L'honorable député me permettra-t-il de lui demander s'il est en faveur de la préférence non mutuelle qui existe actuellement ?

M. LEMIEUX : Sans doute que je suis en faveur de cette préférence non mutuelle, parce qu'elle tend à dégrever le consommateur, des impôts qui pesaient sur lui en vertu de l'ancien tarif. Le volume de notre commerce avec l'Angleterre prouve ce fait péremptoirement. Sans doute, les colonies, et le Canada tout particulièrement, seraient enchantés d'alimenter avec leurs produits, et à l'exclusion des autres nations, le marché si avantageux de la Grande-Bretagne. Mais, a-t-on songé qu'à l'exception de quelques enthousiastes, tel que sir Howard Vincent et autres, cette proposition a été combattue par les hommes d'Etat les plus en vue de la Grande-Bretagne. Le peuple anglais, avec son bon sens pratique, sait bien que cette préférence mutuelle, tout en donnant de l'essor au commerce colonial, provoquerait à son endroit des représailles terribles. Qu'on me permette de citer à ce propos le discours prononcé en juin 1901, par le Chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, sur la proposition de M. Fowler, M.P. demandant une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ pour 100 du droit sur les sucres importés des colonies ou des possessions de Sa Majesté.

(Traduction)—

Le Chancelier de l'Echiquier a dit qu'il ne voyait pas comment il serait possible de faire une distinction dans le traitement accordé aux produits des colonies, et que c'était laisser entrevoir une diminution notable du revenu. En vertu de cette même politique, le Canada pourrait demander d'imposer un droit sur tout le grain et la farine produits ailleurs qu'au Canada (écoutez, écoutez) et on pourrait faire une semblable demande en ce qui a trait au bois canadien, à la laine australienne, aux viandes de la Nouvelle-Zélande (écoutez, écoutez) et ainsi de suite ; ou demanderait un traitement privilégié pour tous les articles coloniaux (écoutez, écoutez). Mais ce n'était pas tout. Quand nous aurions satisfait à toutes ces demandes, au moyen de concessions réciproques, supposait-il, les nations étrangères nous feraient des offres semblables pour établir une réciprocité de traitement, et quelle serait notre réponse ? Si nous consentions, la préférence accordée par les colonies à l'empire prendrait fin, et nous serions pris dans les mailles du filet de la clause concernant "la nation la plus favorisée". (Ecoutez, écoutez). D'un autre côté, si nous refusions d'accorder aux nations étrangères le même traitement qu'à nos colonies, qu'arriverait-il, et serions-nous prêts à courir le risque de perdre ce commerce en refusant d'accorder aux nations étrangères, en échange de la même concession

M. LEMIEUX.

de leur part, le traitement que nous accordons aux colonies ? Il mit le comité en garde contre ceci—il savait qu'au moment où il parlait, l'Allemagne était fort agitée à ce sujet ; et, si le parlement faisait la folie d'écouter la proposition de son honorable ami, nous courrions grand risque de perdre l'avantage du traitement de la nation la plus favorisée dont notre commerce jouit maintenant (écoutez, écoutez). Quant à ses paroles, il espérait que le comité n'imposerait pas au Chancelier de l'Echiquier les conditions difficiles dont son honorable ami avait parlé. Elles seraient, croyait-il, préjudiciables et à ce pays et aux colonies et reposaient sur une fausse conception de la meilleure politique douanière. En parlant ainsi, il faisait abstraction des théories démodées du libre-échange auxquelles l'honorable député avait fait allusion, et n'avait en vue que les raisons qu'il avait expliquées au comité. Malgré son grand désir de venir en aide au commerce des Antilles, il refusait d'entrer dans une voie qui conduirait le pays à la plus fâcheuse erreur financière qu'il eût jamais commise (écoutez, écoutez). Ce serait le renversement d'une politique qui avait réussi à favoriser notre commerce extérieur et colonial depuis 40 ans. (Applaudissements).

Cette réponse du Chancelier de l'Echiquier clôt toute discussion. Je pourrais citer également la correspondance échangée il y a deux ans entre le directeur général des Postes du Canada et le Duc de Devonshire, de même qu'un discours prononcé tout récemment encore, par M. Asquith, l'un des chefs du parti libéral-unioniste, et dans ces deux cas, la théorie de la préférence mutuelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies a été déclarée impraticable.

Que reste-t-il de toute cette agitation ? l'impérialisme sentimental. Celui-là, j'admets qu'il existe, et s'il est fondé sur la liberté la plus complète, sur le respect absolu des droits des divers éléments qui composent l'empire, sur le respect des traditions nationales, sur la culture d'une plus haute civilisation dans le domaine de la littérature, de l'art, de l'idéal, je n'y vois pas trop d'objection. Je ne m'effraye pas des mots, mais des actes. Il ne faut pas oublier que le Canada a contribué dans une large mesure, et ce, librement et volontairement, pour maintenir et étendre l'influence de l'empire sur ce continent. Je cite quelques chiffres que j'emprunte à un publiciste distingué :

Sacrifice de territoire comprenant le Maine, le Wisconsin, l'Orégon etc.,	300,000,000 d'acres à \$1.00
l'acre.....	..\$300,000,000
Construction de l'intercolonial....	30,000,000
Dépenses occasionnées par les	
Féniens.....	2,000,000
Les contingents en Afrique.....	2,000,000
L'acquisition du Nord-Ouest	1,500,000
La construction du Pacifique	100,000,000
Dépenses pour la milice depuis	
1867.....	35,000,000
	\$470,500,000

Je viens de mentionner les dépenses occasionnées par l'envoi des contingents en Afrique. Il faut entendre ce qui se dit dans la province de Québec à ce sujet, par nos honorables amis de la gauche. Lors de l'élec-